

## Aide-mémoire

Plusieurs produits ou matières peuvent être récupérés lors d'une collecte de matières recyclables effectuée à l'aide du bac roulant bleu. Par contre, une multitude de produits peuvent être récupérés mais ne peuvent l'être à l'aide du bac roulant bleu.

Il est important de se rappeler que le bac roulant bleu ne doit être utilisé que pour des matières recyclables provenant des usages de la maison et non pas des usages d'autres activités, telles que les activités du garage par exemple.

**Les outils :** Les outils ne sont pas récupérables via un mode de collecte sélective effectué à l'aide de bacs roulants bleus puisqu'ils sont constitués de matériaux composites ou de métaux qui ne sont pas acceptés dans un centre de tri de matières recyclables. Par exemple, les scies circulaires, les perceuses, les clefs à molettes, les pinces, les boyaux d'arrosage, les outils de jardinage etc. ne doivent pas être déposés à l'intérieur du bac bleu.

**Les métaux :** Les métaux acceptés dans une collecte sélective sont exclusivement les boîtes de conserves et les assiettes d'aluminium utilisées pour la cuisine. La plupart des autres métaux peuvent être récupérés mais selon un autre mode que la collecte par bac bleu.

**Les plastiques rigides :** Pour identifier les plastiques qui sont récupérables, il suffit de se rappeler qu'il s'agit des contenants de plastique rigide sur lesquels apparaissent le symbole de récupération dont le numéro à l'intérieur du symbole est 1, 2, 3, 4, 5 et 7 (Ex : 3 ). Toujours vérifier le numéro à l'intérieur du symbole puisque les fabricants peuvent changer le type de plastique qu'ils utilisent dans la fabrication de leurs produits.

**Les sacs de plastique pour récupération :** Toutes les matières déposées dans le bac bleu de récupération doivent être déposées en vrac. **Vous ne devez pas utiliser les sacs de plastique pour les matières recyclables déposées dans le bac bleu.** Les matières recyclables qui seront insérées dans les sacs de plastique ne seront pas ramassées. Le bac bleu remplace les sacs de plastique, ce qui vous fera économiser le montant d'achat des sacs.

**Les matériaux composites :** Les matériaux composites sont des produits fabriqués à partir de plus d'une matière tel que le plastique, le métal, le carton, le textile etc. Ces produits ne doivent pas être déposés à l'intérieur du bac bleu puisqu'ils ne sont pas récupérables dans un mode de collecte sélective. Parmi les matériaux composites, on retrouve, entre autre, les briquets, les calculatrices, les jouets, les cartables à anneaux, les crayons, les stylos etc.

## Aide-mémoire

**Les rebuts de garage :** Il faut éviter de déposer des rebuts provenant des activités du garage telles que les pièces automobiles. Bien que la plupart de ces pièces soient recyclables, le mode de récupération est très différent et vous ne devez pas disposer de ces pièces dans votre bac roulant bleu.

**Les textiles :** Les textiles sont aussi des matières qui sont récupérables mais selon un autre mode de récupération que le bac bleu. Les manteaux, pantalons, gilets et autres peuvent être récupérés en les acheminant à une ressourcerie telle que La Petite Boutique d'Amos par exemple.

**Les matériaux de construction :** Certains produits provenant des rebuts de la construction et de la démolition peuvent être récupérés. Cependant le mode de récupération de ces produits est très différent de la collecte sélective. Par conséquent la récupération de ces rebuts ne peut se faire à l'aide du bac roulant bleu.

**Les jouets :** Les jouets ne sont pas récupérables via une collecte sélective puisque, la plupart du temps, ils sont constitués de matériaux composites ou de plastique non identifié par le symbole de récupération ou ils sont constitués de plus d'un type de plastiques. Toutefois les jouets peuvent être réutilisés en les acheminant à des ressourceries. S'ils ne peuvent être réutilisés, les jouets doivent être disposés dans le bac roulant vert.

**Les rejets :** Les rejets sont les matières qui ne sont pas acceptées par les centres de tri de matières recyclables. Lorsqu'il y a des rejets dans les matières recyclables, ceux-ci sont facturés au client ce qui a pour effet d'augmenter les coûts de traitement des matières recyclables. Pour maintenir les coûts de traitement des matières recyclables à son niveau le plus bas, il est important de respecter la liste des matières avec leurs destinations soit le bac bleu pour les matières recyclables et le bac vert pour les autres rebuts. Consultez le guide au verso, les couleurs identifiées aux produits correspondent à la couleur du bac à utiliser.

**Dans le doute :** Si vous avez un doute à savoir si un produit est recyclable ou non, consultez la liste. Si le doute persiste, vous devez disposer du produit dans le bac vert qui est le bac à déchets. Vous pouvez également communiquer avec un représentant de Sanimos Inc. pour obtenir l'information juste. Vous pouvez joindre le représentant de Sanimos Inc. en téléphonant au numéro suivant : Sanimos Inc. : 819-732-8833